



Opération de Développement Rural

RAPPORT ANNUEL 2012

INTRODUCTION

La commune de Hamoir en est à son deuxième Programme Communal de Développement Rural. Celui-ci a été approuvé par le Gouvernement wallon le 7 juin 2012 pour une durée de 10 ans. Le présent rapport fait le bilan annuel de cette nouvelle Opération de Développement Rural.

Pour rappel, le premier PCDR a été approuvé le 21 novembre 1996 pour une durée de 5 ans. Outre les diverses actions et projets non subventionnés par le développement rural, quatre conventions-exécutions ont été réalisées: aménagement de la place du Wez à Comblain-la-Tour, aménagement de la Maison du Piqueur à Hamoir, aménagement de la Maison de village à Filot, aménagement de la salle Les Amis Réunis à Fairon. Le décompte final de deux de ces projets étant inférieur à 10 ans, un rapport comptable pour ceux-ci sera présenté dans ce rapport.

En résumé, l'annexe 1 « Situation Générale de l'Opération » et l'annexe 4 « Rapport de la Commission Locale de Développement Rural » se rapportent à la nouvelle ODR tandis que l'annexe 3 « Rapport comptable et fonctionnement d'un projet terminé » concerne l'ODR précédente. La commune de Hamoir ne bénéficiant encore d'aucune convention pour cette nouvelle ODR, l'annexe 2 « Tableau détaillant l'avancement physique et financier d'un projet en phase d'exécution des travaux » ne sera pas complétée. En outre, le rapport annuel de CLDR est intégré à la fin de ce rapport.

- **ANNEXE 1 : SITUATION GENE RALE DE L'OPERATION**

1. Tableau des projets réalisés

Priorité du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)

2. Tableau des projets en cours.

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
1	1	Ajout du chaînon manquant au RAVeL 5 de l'Ourthe entre Comblain-la-Tour et Hamoir en vue d'améliorer la mobilité douce intervillages et de favoriser le développement touristique	A déterminer (étude en cours)	Direction Générale Opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques (DGO2)	La demande de permis va être introduite pour le tronçon Fairon – Hamoir. L'étude pour une alternative (modification du tracé et technique proposée) est en cours pour le tronçon Comblain-la-Tour – Fairon.
1	2	Aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration communale	1.515.679,89 € TVAC (estimation février 2013)	Développement rural	Actualisation de la fiche-projet – réunion de coordination en janvier 2013 – le dossier de demande de convention a été transmis à l'administration en février 2013

1	5	Création d'un Conseil communal des jeunes	Engagement d'une personne à mi-temps 5000 €/an en frais de fonctionnement	A déterminer	Rencontre avec le CRECCIDE en février 2013
1	6	Actions pour une meilleure gestion énergétique des bâtiments communaux	A déterminer	UREBA	Engagement d'un éco-passeur au 1/12/2012
1	7	Création de deux zones d'activités économiques, en collaboration avec la SPI, en vue de développer le secteur économique	Comblain-la-Tour : 2.350.000 € Filot : à déterminer	SPAQuE Wallonie	Etude de dépollution en cours par la SPAQuE Etude d'implantation en cours par la SPI
1	9	Réalisation d'aménagements de sécurité sur la route d'Insegotte, rue Es Thier, rue de Hittin, à Werbeucommune et au Chirmont en vue d'aménager des zones 30 Km/h	221.347,72 € (estimé)	-	Aménagements réalisés à Werbeucommune et au Chirmont
1	10	Restaurer et mettre en valeur l'Eglise Saint-Pierre à Xhignesse,	228.460,10 € (phase 1)	SPW DGO4 – Département du Patrimoine – direction de la	Mise en adjudication des travaux réalisée – début des travaux

		patrimoine exceptionnel de Wallonie, à des fins patrimoniales, culturelles et touristiques		restauration	au printemps 2013
1	12	Actions d'information et de sensibilisation en matière d'environnement	A déterminer	SPW DGO3 – engagement d'un éco-conseiller Wallonie – subside Emball'agir	• Engagement d'un éco-conseiller • Journée de l'environnement (2012) • Journée de l'arbre (2012) • Préparation d'une journée de l'environnement (2013)
1	13	Amélioration de la communication	A déterminer	-	Amélioration du site Internet communal suite au rapport de la Région wallonne
2	6	Mise en œuvre de Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) en vue d'y développer de l'habitat	A déterminer	-	Réalisation d'un RUE en cours pour la ZACC du Chirmont (<i>bureau Lacasse</i>)
2	7	Aménagement du « Quartier Nord », en lien avec la révision du Plan	A déterminer	A déterminer	Réalisation d'un RUE en cours pour la ZACCI couvrant une partie de la zone

		Communal d'Aménagement, en vue de redynamiser le centre de Hamoir			(bureau Pluris)
3	3	Mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables	A déterminer	UREBA	Ecole communale de Hamoir : étude pour l'installation d'une pompe à chaleur (géothermie)
3	8	Aménagement de l'Administration communale et de son parc en vue d'améliorer les services à la population et de développer la convivialité	A déterminer	UREBA	• Aménagements de nouveaux bureaux dans l'Administration communale • Adoption d'un cahier des charges pour réaliser un espace multisports et de convivialité dans le parc

3. Tableau des projets en attente

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
1	3	Aménagement de la Maison Biron et	1.684.164,86 € (estimé)	Développement rural	Dans les 5 ans

		intégration de l'ensemble du bâtiment dans le parc Biron à aménager		Espaces verts	
1	4	Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking	1.589.036,61 € (estimé)	SPW DGO Routes et bâtiments Développement rural	Dans les 3 ans
1	8	Poursuivre la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'usagers des chemins et sentiers en vue d'améliorer la mobilité douce	A déterminer	-	Dans les 5 ans
1	11	Aménagement d'une prise d'eau sur le ruisseau « de Dessus Sparmont » en vue d'améliorer la protection du ruisseau « de Monts des Prés », dit « du Blokai »	94.672,82 € (estimé)	Développement rural	Dans les 5 ans

1	14	Réorganiser la circulation entre les différents lieux de vie au profit des modes doux en recréant l'identité du village, de la convivialité et en mettant en valeur le patrimoine	40.000 € (phase 1)	Développement rural	Dans les 5 ans
1	15	Création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du hall omnisports afin de développer le tourisme dans la Commune	10.632.316,50 € (estimé)	Investisseurs privés Wallonie	Dans les 5 ans
2	1	Création de logements passifs à loyers modérés dans le parc Biron	1.562.307,54 € (estimé)	Développement rural	Dans les 6 ans
2	2	Mise en valeur du patrimoine	A déterminer	A déterminer	Dans les 6 ans
2	3	Construire l'image de Comblain-la-Tour comme capitale européenne du jazz	A déterminer	A déterminer	Dans les 6 ans
2	4	Aménagements de convivialité et mise en place d'une épuration autonome	904.858,81 € (estimé)	Développement rural	Dans les 6 ans

		groupée dans la rue du Vicinal			
2	5	Création d'un réseau de circuits cyclotouristes afin de développer le tourisme	A déterminer	A déterminer	Dans les 6 ans
2	8	Rénovation de la salle Talier et de ses abords	A déterminer	A déterminer	Dans les 6 ans
2	9	Aménagement de la Place Del Cour et de ses abords dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine	A déterminer	Développement rural Petit Patrimoine Populaire Wallon	Dans les 6 ans
3	1	Aménagement de l'ancien presbytère	A déterminer	A déterminer	Dans les 10 ans
3	2	Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, de l'habitat et du parking à proximité de la Maison de village	A déterminer	A déterminer	Dans les 10 ans
3	4	Réhabilitation de l'ancienne voie de chemin de fer vicinal en vue de relier le RAVeL 5 de	A déterminer	A déterminer	Dans les 10 ans

		l'Ourthe et la Transferrusienne			
3	5	Création d'un comité culturel	A déterminer	A déterminer	Dans les 10 ans
3	6	Création d'un atelier rural	A déterminer	Développement rural	Dans les 10 ans
3	7	Création d'une Agence de Développement Local (ADL)	A déterminer	DGO6	Dans les 10 ans
3	9	Création de logements	A déterminer	A déterminer	Dans les 10 ans
3	10	Acquisition, restauration et aménagement de bâtiments intéressants à préserver	A déterminer	A déterminer	Dans les 10 ans
3	11	Création d'un réseau de chaleur dans le centre de Hamoir	A déterminer	A déterminer	Dans les 10 ans

4. Tableau des projets abandonnés

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Raison de l'abandon

5. Tableau des initiatives nouvelles

Description du constat qui justifie l'initiative	Objectifs rencontrés du PCDR	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Justification de l'initiative

ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

SANS OBJET

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
	PCDR classique PwDR 2007-2008 ¹			
		Etats d'avancement physique du projet :		Date :
		Désignation de l'auteur de projet :		
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		
		Approbation du projet par l'A.C.		
		Approbation du projet par le Ministre		
		Adjudication :		
		Décision d'attribution du marché		
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet :		Montant :
		Montant conventionné à 100%		
		Montant du subside développement rural		
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans)

3.1. Aménagement de la salle « Les Amis Réunis » à Fairon (ancienne ODR)

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2003	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2008 ²	Aménagement salle « Les amis réunis »	Transformation de la salle les amis réunis en maison de village	647.884.30€	12/02/2010

Etat du patrimoine :				
Le bien est-il toujours propriété communale ?			Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous				
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente				
Montant de la vente				
Modalités de réaffectation du montant de la vente				
Le bien est-il loué ?			Oui	Non
Si le patrimoine est loué³ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.				
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)				
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type		Montant annuel	
	Type		Montant annuel	

² Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

³ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Les locaux sont utilisés pour les activités suivantes : atelier théâtre, atelier cirque, espace jeune, jeu de cartes (commission des aînés), repas et garderie de l'école, tennis de table, cours de cuisine, repas-spectacle et réunion des différentes associations locales (comité de St Nicolas, comité scolaire, club du tennis de table, patro, etc.). En outre, les locaux sont mis à la disposition de la population pour des repas et des fêtes familiaux (communion, mariage, enterrement, etc.).
Impact des activités sur emploi	Engagement de personnel d'entretien

⁴ A titre d'exemple :

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi,...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune,...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

3.2. Aménagement d'espaces publics à Comblain-la-Tour (ancienne ODR)

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
1996, 2001 2003 (avenant globalisant les deux)	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2008⁵	Projet global d'aménagement du centre de Comblain-la-Tour	Aménagement de la place du Wez, de la place de la gare, de la placette des Polonais et des liaisons entre ces espaces	694.995,36€	2005

Etat du patrimoine :				
Le bien est-il toujours propriété communale ?			Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous				
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente				
Montant de la vente				
Modalités de réaffectation du montant de la vente				
Le bien est-il loué ?			Oui	Non
Si le patrimoine est loué⁶ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.				
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)				
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type		Montant annuel	
	Type		Montant annuel	
	Type		Montant annuel	

⁵ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

⁶ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁷	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	L'espace public est utilisé pour les fêtes locales (brocante, fête foraine) principalement et comme lieu permanent de rencontre.
Impact des activités sur emploi	Impossible à mesurer

⁷ A titre d'exemple :

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi,...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune,...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le rapport annuel de la CLDR est joint à ce rapport.

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2008	2008	30/05/2011	13/11/2008
Date des réunions durant l'année écoulée	29 février 2012	Nombre de présents	17
	9 mai 2012		13
	18 décembre 2012		12
Réflexion sur l'opération de développement rural			

	Le PCDR a été approuvé le 7 juin 2012 par le Gouvernement wallon pour une durée de 10 ans. Bien que la CLDR ne se soit réunie qu'à trois reprises en 2012 en raison des élections communales, elle a été consultée pour plusieurs dossiers. - Présentation du PCDR à la population Les membres de la CLDR ont été invités à donner leur avis sur les moyens pour présenter le PCDR à la population. Une synthèse du PCDR, 8 pages en format A4, a été publiée dans le bulletin communal de mars 2012 et est disponible sur le site internet www.pcdr.be. - Projet d'auto-stop de proximité « Covoit'Stop » Le projet visant à favoriser la pratique de l'auto-stop dans la région Ourthe - Vesdre - Amblève – Condroz a été présenté aux membres de la CLDR. Ceux-ci ont également été consultés pour l'emplacement des panneaux sur le territoire communal. - Projet d'éolienne citoyenne dans la commune de Ferrières Un membre de la CLDR a donné de l'information sur le projet Ferréole qui est une coopérative créée dans la commune de Ferrières en vue d'acquérir une éolienne citoyenne. Ce projet étant en lien avec la fiche 3.3 relative aux énergies renouvelables, il a été convenu que les membres de la CLDR organiseraient en collaboration avec la Commune des soirées d'information sur le projet. - Enquête publique sur les sites Natura 2000 (18 décembre 2012) Les membres ont été informés de l'enquête publique et invités à donner leur avis. - Fiche-projet « Maison rurale » (18 décembre 2012) Une réflexion sur l'actualisation de la fiche 1.2 a été menée. Au vu des nouveaux taux et du contexte budgétaire, il a été décidé de réaliser le projet en deux phases.
Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	1.2
Intitulé du projet	Aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration communale
Priorité du projet	1
Calendrier d'exécution	Demande d'une convention DR en février 2013

ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an (2013)	1.1	Ajout du chaînon manquant au RAVeL 5 de l'Ourthe entre Comblain-la-Tour et Hamoir en vue d'améliorer la mobilité douce intervillages et de favoriser le développement touristique	A déterminer (étude en cours)	DGO2	100 %
	1.2	Aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration communale	1.515.679,89 € TVAC (estimation février 2013)	DGO3 - développement rural	80 % pour la 1 ^{ère} tranche – 50 % pour la deuxième tranche
	1.5	Création d'un Conseil communal des jeunes	Engagement d'une personne à mi-temps 5000 €/an en frais de fonctionnement	A déterminer (recherches en cours)	A déterminer
	1.6	Actions pour une meilleure gestion énergétique des bâtiments communaux	A déterminer	UREBA	A déterminer
	1.10	Restaurer et mettre en valeur l'Eglise Saint-Pierre à Xhignesse, patrimoine exceptionnel de Wallonie, à des fins patrimoniales, culturelles et touristiques	228.460,10 € (phase 1)	DGO4 – direction de la restauration	95 %

Année rapport annuel + 2 ans (2014)	1.4	Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking	1.589.036,61 (estimé)	€	SPW DGO Routes et bâtiments ou DGO3 – direction du développement rural	- SPW DGO Routes et bâtiments : 100 % de la liaison - Développement rural 60 % des espaces publics - Commune 40 % des espaces publics ou - Développement rural (80 %)
	1.7	Création de deux zones d'activités économiques, en collaboration avec la SPI, en vue de développer le secteur économique	Comblain-la-Tour : 2.350.000 € Filot : à déterminer		Wallonie	Comblain-la-Tour : - Wallonie : 100 % de l'assainissement du site et 80 % des infrastructures et de la reconnaissance de zone - Commune : 20 % des infrastructures et de la reconnaissance de zone Filot : à déterminer
	2.6	Mise en œuvre de ZACC en vue d'y développer de l'habitat	A déterminer		A déterminer	A déterminer

Année rapport annuel + 3 ans (2015)	2.7	Aménagement du « Quartier nord » en lien avec la révision du Plan Communal d'Aménagement, en vue de redynamiser le centre de Hamoir	A déterminer	Wallonie	Révision du PCA : - Région wallonne : 60 % - Commune : 40% Aménagement de la zone : A déterminer
	3.8	Aménagement de l'Administration communale et de son parc en vue d'améliorer les services à la population et de développer la convivialité	A déterminer	DGO1 - Infrasports	85 %



Rapport de la Commission Locale de Développement Rural¹

2012

¹ Ce rapport est établi conformément au décret du 6 juin 1991 (article 8).

1. Etat d'avancement de l'Opération de Développement Rural (ODR)

Décision du Conseil communal de mener une ODR	22 février 2007
Approbation du PCDR par la CLDR	24 novembre 2011
Approbation du PCDR par le Conseil communal	15 décembre 2011
Présentation en CRAT	1 ^{er} février 2012
Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon	7 juin 2012
Durée de validité du PCDR	10 ans (2022)

A ce jour, la Commune ne bénéficie d'aucune convention.

2. Les réunions de la CLDR en 2012

La CLDR ne s'est réunie qu'à trois reprises en 2012 en raison des élections communales.

Les PV des réunions sont annexés à ce rapport. Un résumé de ceux-ci est présenté ci-dessous.

CLDR plénière du 29 février 2012

Lors de cette réunion, le Bourgmestre a fait un compte-rendu du passage en CRAT aux membres de la CLDR. Ensuite, les membres ont été consultés sur les moyens de présenter le PCDR aux habitants. Il a été convenu de diffuser une synthèse réalisée par les agents de développement. Celle-ci a été distribuée aux membres de la CLDR qui ont été invités à donner leurs avis. Cette synthèse a été intégrée dans le Bulletin communal de mars 2012 et est téléchargeable sur le site www.pcdr.be.

Lors de cette séance, les agents de développement et le Bourgmestre ont présenté le projet Covoit'stop qui a pour objectif de favoriser l'auto-stop de proximité, en complément des transports en commun. Cet auto-stop est organisé et sécurisé par le biais d'une inscription préalable des utilisateurs (automobilistes et auto-stoppeurs) et par un système adapté aux moins de 18 ans (envoi de SMS).

Un membre de la CLDR a apporté une information sur le projet d'éolienne citoyenne à Ferrières (cf. initiatives de la CLDR).

CLDR plénière du 9 mai 2012

Cette séance était consacrée au projet d'auto-stop de proximité Covoit'stop qui a débuté en septembre 2012 à Hamoir. Après une présentation du projet par l'agent de développement, les membres ont été consultés sur l'emplacement des panneaux dans la Commune.

Le Bourgmestre a informé les membres de la CLDR que la Commune a reçu un courrier du Ministre de la ruralité relatif à une modification du taux de subvention. Au vu de ces nouveaux taux, il sera nécessaire d'étudier les possibilités de cofinancement et au besoin, d'actualiser les projets pour en diminuer les coûts.

CLDR plénière du 18 décembre 2012

Les membres ont été informés des démarches qui ont été entreprises depuis l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon en juin 2012. Des rencontres ont été organisées avec Madame Rahier (DGO3) pour discuter des différentes possibilités de financement de la Maison rurale. En outre, le Bourgmestre a indiqué aux membres qu'il est nécessaire de réaliser le projet en deux phases au vu du contexte budgétaire. Les membres ont été invités à donner leur avis sur le phasage du projet en vue d'actualiser la fiche-projet ainsi que sur la note d'intention rédigée par la Commune. Ces documents ont été envoyés aux personnes invitées à la réunion de coordination.

Les membres se sont accordés sur le fait que la salle polyvalente, le local d'accueil, la bibliothèque et l'EPN devaient être réalisés lors de la première phase car toutes ces fonctions répondent à des besoins prioritaires et donnent une cohérence au projet. En ce qui concerne le logement, le local de réunion et l'accueil de la petite enfance, il a été convenu que ceux-ci pouvaient être réalisés lors d'une seconde phase.

Ensuite, l'agent de développement a distribué l'avis d'enquête publique concernant la cartographie des zones Natura 2000. Le bourgmestre a invité les membres de la CLDR à consulter ce dossier en janvier 2013 car les périmètres validés pourront avoir des conséquences sur des projets à plus long terme.

Les membres ont également été informés qu'un appel à candidatures pour renouveler les membres de la CLDR serait organisé en 2013 suite aux élections communales.

3. Initiatives de la CLDR

Un membre de la CLDR a fait part du projet d'éolienne citoyenne sur la commune voisine de Ferrières. Au départ, le projet d'implantation d'éoliennes concernait les communes de Hamoir (Filot) et de Ferrières (My). Cependant, le projet a été revu et Electrabel envisage d'implanter quatre éoliennes à proximité de My (Ferrières). Des citoyens de Ferrières ont créé une coopérative en vue d'acquérir une de ces éoliennes. Cette coopérative est ouverte à tous les citoyens qui le souhaitent.

Dans la mesure où ce projet est en lien avec la fiche 3.3 relative aux énergies renouvelables, les membres de la CLDR ont décidé d'organiser des soirées d'information à destination des habitants de Hamoir. Ces réunions ont eu lieu aux dates suivantes : 20 avril 2012, 18 octobre 2012, 22 octobre 2012 et 6 novembre 2012.

4. Etat d'avancement des projets

Le PCDR ayant été approuvé par le Gouvernement wallon en juin 2012, la CLDR a débuté la mise à jour de la fiche-projet relative à la Maison rurale durant le second semestre. Au vu de cette récente approbation du PCDR, les membres de la CLDR n'ont pas encore eu l'opportunité de débiter le travail sur d'autres projets ; la priorité étant la réalisation de la Maison rurale.

5. Perspectives pour 2013

Les autorités communales ont décidé de créer une CCATM. Dans la mesure où certaines thématiques abordées sont communes, il a été décidé de fusionner les deux commissions. En 2013, la composition de la CLDR sera revue pour correspondre aux critères de la CCATM. Une nouvelle commission CCATM-CLDR sera donc mise en place dans le courant de l'année.

Lors de la mise en place de la CCATM-CLDR, une synthèse du PCDR sera présentée aux nouveaux membres. En plus des dossiers propres à la CCATM, les membres poursuivront leur travail sur les fiches-projets et détermineront les priorités pour l'année 2013.

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE
(asbl GREOA)

COMMUNE DE HAMOIR

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural
du 29 février 2012
(hall omnisports – HAMOIR)

Présents : Mesdames et Messieurs Catherine Allard, Oscar Dalem, Angèle Distrée, Michel Flamaxhe, Michel Hamtiaux, Marie-Noëlle Minguet, Consuelo Montejo, Rémi Nuyts, Serge Nuyts, Julie Ong, Jean-Marie Peters, Michel Piret, Jean-Luc Piroton, Steven Van Erps, Nicole Widart.

Monsieur Patrick Lecerf, Président de la Commission,
Madame Marie-Françoise Gilis, Agent de développement (GREOA).

Excusés : Monsieur Raymond Momin.

La réunion débute à 20h00.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 novembre 2011

Le PV est approuvé sans remarques.

2. Compte-rendu du passage en CRAT

Monsieur Lecerf indique que la présentation du PCDR devant la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) s'est bien déroulée. Le diagnostic de la Commune a été présenté au travers des différents objectifs de développement. Il n'a pas été possible de présenter l'ensemble des projets ; ceux qui ont été mis en avant sont le RAVeL, la Maison des associations, le Conseil communal des jeunes, les zones d'activités économiques, la zone de loisirs à proximité du hall omnisports et l'aménagement du « Quartier Nord » à Hamoir.

Les membres de la CRAT ont apprécié les projets économiques. Ils ont également apprécié le projet de Maison des associations qu'ils ont suggéré de rebaptiser « Maison rurale ». Cependant, au vu du coût important, ils ont recommandé que la Commune examine les possibilités de cofinancement avec la Communauté française notamment. Monsieur Lecerf rappelle qu'il est envisageable de réaliser le projet en plusieurs phases.

L'avis officiel de la CRAT n'a pas encore été transmis à la Commune mais les échos reçus sont positifs. Il semble que la CRAT va recommander l'approbation pour une durée de 10 ans.

3. Synthèse du PCDR

Monsieur Lecerf indique qu'il a demandé au GREOA de préparer une synthèse du PCDR afin d'informer la population. Cette présentation est une suite logique du passage en CRAT.

Les agents de développement ont préparé une brochure de synthèse du PCDR qui sera insérée dans le Bulletin communal de mars 2012. Celle-ci a été envoyée par mail aux membres de la CLDR une semaine avant la réunion.

Il est demandé de modifier la carte de Hamoir en remplaçant « Comblain-Fairon » par « Fairon ». Pour équilibrer le nombre de photos des différents villages, il est suggéré de remplacer une photo de Fairon par une photo de Filot (Maison Seny qui est en restauration). Dans la partie qui présente les différents projets, il est demandé qu'on ajoute le nom du village dans certains titres de fiches pour que les personnes qui n'ont pas suivi l'ensemble du processus localisent plus facilement les différents projets.

La version mise à jour de la synthèse, distribuée dans le Bulletin communal, sera également téléchargeable sur le site www.pcdr.be.

Monsieur Lecerf demande aux membres de la CLDR s'ils estiment nécessaires d'organiser une réunion de présentation du PCDR à la population en plus de la synthèse qui sera distribuée dans toutes les boîtes. Les membres pensent qu'une telle réunion ne rassemblera pas beaucoup de personnes. Il est donc décidé de ne pas en organiser une pour l'instant.

4. Projet d'auto-stop de proximité « Covoit'Stop »

Monsieur Lecerf présente le projet d'auto-stop de proximité « Covoit'Stop » aux membres de la CLDR.

Le projet COVOIT'STOP a pour objectif de favoriser l'auto-stop de proximité, en complément des transports en commun. Cet auto-stop est organisé et sécurisé par le biais d'une inscription préalable des utilisateurs (automobilistes et auto-stoppeurs) et par un système adapté aux moins de 18 ans (envoi de SMS). Le projet se calque sur le système mis en place par l'asbl VAP (www.vap-vap.be) dans une vingtaine de communes, principalement en Brabant wallon et en Région bruxelloise.

Le projet a démarré dans la commune de Sprimont en septembre 2011, sur initiative du Conseil communal des jeunes. Celle-ci a été désignée « commune pilote » en région rurale par le Cabinet du Ministre de la Mobilité. Les communes d'Aywaille, de Chaudfontaine, de Comblain-au-Pont, d'Esneux et de Stoumont lanceront le projet en mai 2012. Les communes d'Anthisnes, de Clavier, de Ferrières, d'Hamoir, de Marchin, de Nandrin, de Tinlot et de Trooz débiteront à l'automne 2012 ou au printemps 2013. Le GREOA se charge de la coordination du projet entre les différentes communes.

Les membres de la CLDR se demandent si le projet fonctionne réellement à Sprimont. En effet, ce n'est pas parce qu'il y a beaucoup d'inscrits que de l'auto-stop est pratiqué. L'agent

de développement indique qu'il semble que certains arrêts fonctionnent bien et que d'autres sont moins fréquentés. Il est important de bien réfléchir à l'implantation des panneaux.

A Hamoir, la localisation des panneaux sera privilégiée sur les « grands axes » de communication : sur la nationale entre Hamoir et Filot et sur la nationale reliant Comblain-la-Tour – Fairon – Hamoir. Il semble qu'une dizaine de panneaux soient suffisants pour l'entité.

5. Divers

Sur demande de trois citoyens de Ferrières, membres de la CLDR de Ferrières, Monsieur Hamtiaux apporte une information sur le projet d'éolienne citoyenne à Ferrières et distribue un document. Electrabel envisage d'implanter quatre éoliennes à proximité de My (Ferrières). L'étude d'incidence est en cours. Des citoyens de Ferrières ont créé une coopérative en vue d'acquérir une de ces éoliennes. Cette coopérative est ouverte à tous les citoyens qui le souhaitent. Actuellement, ce groupement de citoyens ferrusiens souhaite informer les citoyens des communes voisines qui pourraient être intéressés par le projet.

Plusieurs membres de la CLDR recommandent la lecture de la brochure « Eolien : rumeurs et réalités » éditée par la Région wallonne (ndlr : cette brochure est téléchargeable sur le site <http://energie.wallonie.be>).

Les membres de la CLDR sont intéressés par une information sur la coopérative de Ferrières. En outre, ce projet est en lien avec la fiche 3.3 relative aux énergies renouvelables. Monsieur Lecerf demande à Monsieur Hamtiaux de leur proposer d'organiser une soirée d'information au cours de la troisième semaine d'avril 2012.

Fin de la séance à 20h50. Le Bourgmestre invite les membres de la CLDR à prendre le verre de l'amitié.

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE DE HAMOIR

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural
du 9 mai 2012**

(hall omnisports – HAMOIR)

Présents : Mesdames et Messieurs Suzanne Bissot, Anne-Cécile Colin, Oscar Dalem, Michel Flamaxhe, Michel Hamtiaux, Marie-Noëlle Minguet, Raymond Momin, Rémi Nuyts, Serge Nuyts, Jean-Marie Peters, Steven Van Erps.

Monsieur Patrick Lecerf, Président de la Commission,

Madame Marie-Françoise Gilis, Agent de développement (GREOA).

Excusés : Mesdames et Monsieur Catherine Allard, Angèle Distrée, Joseph Housset.

La réunion débute à 20h00.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 février 2012

Le PV est approuvé sans remarques.

2. Projet d'auto-stop de proximité « Covoit'Stop » : localisation des arrêts

Monsieur Lecerf présente le projet d'auto-stop de proximité « Covoit'Stop » aux membres de la CLDR. Le projet COVOIT'STOP a pour objectif de favoriser l'auto-stop de proximité, en complément des transports en commun. Cet auto-stop est organisé par le biais d'une inscription préalable des utilisateurs (automobilistes et auto-stoppeurs) et par un système adapté aux moins de 18 ans (envoi de SMS). Le projet concernera les communes membres du GREOA mais également les communes membres du GAL du Pays des Condruses. Les communes d'Aywaille, de Chaudfontaine, de Comblain-au-Pont et de Stoumont ont débuté en mai 2012. Il est prévu que les autres communes démarrent en septembre 2012 lors de la semaine de la mobilité.

Le GREOA assure la coordination du projet ainsi que sa promotion (affiches, dépliants). Il a notamment effectué des achats groupés pour les panneaux et les kits (cartes de membres, brassards, autocollants) ; il gère également le site Internet www.covoitstop.be. Les communes se chargent des inscriptions et de l'envoi des kits. A Hamoir, il est prévu que l'office du tourisme s'occupe des inscriptions. L'agent de développement propose à la commune de

prendre également contact avec le Plan de Cohésion Sociale pour voir quelles sont les collaborations possibles. En effet, dans d'autres communes, le Plan de Cohésion Sociale est associé à la démarche et s'occupe des inscriptions.

Il est demandé aux membres de donner leurs avis sur l'emplacement des panneaux. La commune a déjà mené une première réflexion sur ceux-ci et a déjà consulté la Commission des aînés. L'agent de développement distribue une carte avec les emplacements envisagés. L'agent de développement rappelle les recommandations émises par le SPW et le TEC. Les membres discutent des emplacements. Ils regrettent qu'il ne soit pas possible d'utiliser les emplacements de bus pour placer les panneaux car ceux-ci seraient des zones privilégiées pour les y installer. Il ressort de la réflexion que l'arrêt situé au carrefour de la rue Joseph Huberty et du Thier de Bléron à Comblain-la-Tour est à déplacer rue des écoles. Il est également suggéré de placer un arrêt route d'Anthisnes à Fairon. Les emplacements des arrêts décrits ci-dessous sont approuvés par les membres de la CLDR :

Comblain-la-Tour	
Rue des écoles	A hauteur de l'école (direction Xhoris)
Rue de Fairon	A hauteur du pont (direction Comblain-au-Pont)
Rue de Fairon	A hauteur du pont (direction Fairon)
Fairon	
Route de Liège	Au carrefour avec la rue du Chirmont (direction Comblain-la-Tour)
Route de Liège	Au carrefour avec la rue Joseph Wauters (direction Hamoir)
Route d'Anthisnes	En direction d'Anthisnes
Hamoir	
Place Del Cour	Devant l'office du tourisme (direction Fairon)
Rue des combattants	Avant le carrefour avec la rue du Vieux Mayeur (direction Filot)
Filot	
Grand'Route	Un peu plus bas que le carrefour avec la route de Sy (direction Hamoir)
Grand'Route	A hauteur de la Maison de village (direction Ferrières)

Le GREOA effectuera la mise à jour de la carte. Celle-ci sera alors envoyée au SPW et au TEC en vue de préparer une visite de terrain avec eux.

3. Divers

Monsieur Lecerf informe les membres de la CLDR que la commune a reçu un courrier du Ministre de la ruralité relatif à une modification du taux de subvention. Les projets ne seront plus financés à 80% pour la totalité du projet mais uniquement jusqu'au montant de 500.000 €. Pour la partie qui dépasse le montant de 500.000 €, un taux de 50% sera d'application. Il est donc important d'étudier les possibilités de cofinancement, notamment avec la Communauté française.

L'agent de développement rappelle que lorsque le PCDR aura été approuvé par le Gouvernement wallon, la commune pourra introduire une demande de subvention. Pour ce faire, la fiche pour laquelle une demande de subvention est introduite doit être actualisée.

Monsieur Lecerf fait également un bref compte-rendu de la soirée d'information sur le projet d'éolienne citoyenne à Ferrières. Les personnes intéressées peuvent contacter l'association Ferréole (www.ferreole.be).

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE DE HAMOIR

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural
du 18 décembre 2012
(hall omnisports – HAMOIR)**

Présents : Mesdames et Messieurs Suzanne Bissot, Anne-Cécile Colin, Oscar Dalem, Michel Flamaxhe, Michel Hamtiaux, Marie-Noëlle Minguet, Raymond Momin, Rémi Nuyts, Jean-Marie Peters, Steven Van Erps.

Monsieur Patrick Lecerf, Président de la Commission,
Madame Marie-Françoise Gilis, Agent de développement (GREOA).

Excusés : Mesdames et Monsieur Angèle Distrée, Consuelo Montejo, Serge Nuyts.

La réunion débute à 20h00.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 mai 2012

Le PV est approuvé sans remarques.

2. Informations sur l'état d'avancement de la 1^{ère} convention

Suite à l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon en juin 2012, deux rencontres ont été organisées avec Madame Rahier (DGO3) pour discuter des différentes possibilités de financement. Au vu des nouveaux taux de subvention en développement rural, Monsieur Lecerf indique que la réflexion a mené à scinder le projet en deux phases.

Monsieur Lecerf rappelle les étapes de la procédure. Une réunion de coordination qui rassemble toutes les personnes concernées par le financement du projet va être organisée en janvier 2013. Suite à cette réunion, la commune dresse un PV qu'elle envoie à l'Administration régionale qui elle-même rédige un rapport de faisabilité et d'opportunité à l'attention du Ministre. Sur base de ce rapport, le Ministre marque, le cas échéant, son accord sur le principe de subventionner le projet.

3. Actualisation de la fiche 1.2 « Aménagement d'une Maison des associations dans le parc de l'Administration communale »

Au vu du contexte budgétaire, il est nécessaire de réaliser le projet en deux phases. Les membres sont invités à donner leur avis sur le phasage du projet en vue d'actualiser la fiche-projet ainsi que sur la note d'intention rédigée par la Commune.

Une estimation du nombre de m² nécessaire pour chacune des fonctions a été réalisée fin 2011 en collaboration avec les futurs utilisateurs. Ceux-ci étant toujours d'actualité, ils ne seront pas modifiés.

Les participants s'accordent sur le fait que la salle polyvalente, le local d'accueil, la bibliothèque et l'EPN doivent être réalisés lors de la première phase. Toutes ces fonctions répondent à des besoins prioritaires et donnent une cohérence au projet.

En ce qui concerne le logement, il y a une possibilité de réaliser un logement social mais celui-ci est soumis à des contraintes. Les locataires de logements sociaux ne peuvent pas assurer la mission de conciergerie qui était un des souhaits pour ce projet. Le logement étant indépendant des autres fonctions, il est décidé de le réaliser dans la deuxième phase. Cela permettra en outre de réaliser un logement qui pourra faire office de conciergerie.

Il est également décidé de réaliser le local de réunion de 30 m² en seconde phase. Bien que celui-ci réponde à un besoin, il n'est pas considéré comme prioritaire dans la mesure où des locaux de taille similaire sont disponibles au hall omnisports.

Au vu du budget nécessaire pour la surface destinée à l'accueil de la petite enfance, il n'est pas envisageable de réaliser ce local en première phase. Les membres regrettent que ce projet d'accueil de la petite enfance soit postposé. Monsieur Lecerf indique qu'au vu du manque de place d'accueil de la petite enfance, il est possible que la Communauté française organise des appels à projet. En outre, il a été demandé à la SPI d'étudier la possibilité d'établir une crèche dans le zoning à Comblain-la-Tour. En fonction de l'évolution de ces dossiers, le projet d'accueil de la petite enfance pourrait évoluer ; cet élément justifie également de réaliser le projet en deuxième phase.

Les membres de la CLDR marquent leur accord sur l'actualisation de la fiche-projet.

Monsieur Lecerf distribue la note d'intention relative à ce projet. Les membres n'ont pas de remarques à y apporter et valident cette note.

Monsieur Lecerf indique qu'une réflexion est actuellement en cours pour aménager un espace multisports et de convivialité dans le parc de l'Administration communale près de la plaine de jeux. Ces projets et le projet de Maison rurale se renforcent mutuellement pour créer un pôle de services et de convivialité dans le parc.

4. Divers

L'agent de développement distribue l'avis d'enquête publique concernant la cartographie des zones Natura 2000. Le dossier est consultable à l'Administration communale. Monsieur Lecerf invite les membres de la CLDR à consulter ce dossier en janvier 2013 car les périmètres validés pourront avoir des conséquences sur des projets à plus long terme.

Monsieur Lecerf informe les membres que le projet d'éoliennes à Ferrières a été déposé officiellement. La commune de Ferrières organisera prochainement une séance d'information publique et une enquête publique. Monsieur Lecerf rappelle qu'une coopérative Ferréole a été créée et que les citoyens pourront acquérir des parts dans le cadre de ce projet.

La composition de la CLDR (1/4 communal) sera revue lors du prochain Conseil communal. Il est décidé de lancer un nouvel appel à la population pour permettre à des citoyens de rejoindre la CLDR. Un appel sera diffusé dans le prochain bulletin communal.

Monsieur Lecerf informe également les membres des actions qui ont été menées concernant le projet d'Infrabel de diminuer l'entretien de certaines lignes de chemin de fer.

Une information est également apportée concernant l'avancement du RAVeL de l'Ourthe. Le tracé pour le tronçon Fairon – Hamoir a été défini ; le cahier des charges est en cours d'élaboration. Pour le tronçon Comblain-la-Tour – Fairon, une étude alternative va être réalisée.

La séance se termine à 21h30.